

Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA)

Production de court métrage cinéma fiction/animation

Pièces à fournir pour le dépôt :

⇒ **Un dossier artistique comprenant :**

- Une note générale de la production présentant le projet
- Une note d'intention de réalisation
- Un synopsis court
- Un scénario avec continuité dialoguée
- Un lien vers des précédentes réalisations (si l'auteur.e est aussi réalisateur.ice)
- Un story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation
- La présentation et la filmographie de la société de production
- Un curriculum vitæ/filmographie de l'auteur.e et/ou réalisateur.ice
- Toutes autres pièces jugées utiles par la production

⇒ **Le dossier financier comprenant :**

- La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet ;
- Un devis prévisionnel de production faisant apparaître les dépenses détaillées en Bretagne dans une colonne à part (merci de bien préciser 'Bretagne' dans l'intitulé de la colonne dédiée)
Rappel : si le siège social de votre société n'est pas implanté en Bretagne, vous ne pouvez pas y déclarer des charges sociales.
- Un plan de financement de production (merci d'y indiquer ce qui est acquis ou non),
- Une copie du contrat de cession daté et signé par toutes les parties (contrat d'option sinon) si possession - en cas d'avis favorable du comité de lecture, le dépôt de ce contrat sera obligatoire,
- Toutes autres pièces jugées utiles par la production.

⇒ **Pièces complémentaires pour la création de musique originale (court métrage)**

- Le devis détaillé pour la musique originale (ne pas oublier d'intégrer ces dépenses au devis global de production ainsi que dans le plan de financement global)
- La note d'intention musicale, si possible cosignée réalisateur.ice et compositeur.ice,
- Le cv du ou de la compositeur.ice pressenti.e et un lien vers ses compositions précédentes

NB : merci de distinguer la bonification pour la musique de l'aide à la production, dans le plan de financement global pour la Région Bretagne. Le total des deux aides doit être pris en compte dans le calcul de l'éligibilité => 130 % de l'aide attendue (aide à la production + subvention création musique originale) en termes de retombées sur le territoire.



⇒ **ATTENTION : Les pièces du dossier artistique et financier (ainsi que le dossier musical le cas échéant*) sont à réunir en un seul PDF. C'est ce document qui sera présenté au comité de lecture.**

- **Les pièces administratives suivantes à déposer à part sur la plateforme :**

- La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet (même fiche que pour le dossier financier)
- Une copie du contrat de cession signé entre auteur.e(s) et réalisateur.ice(s)
- Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée
- Si l'auteur.e/réalisateur.ice réside en Bretagne, une attestation sur l'honneur (datée de moins d'un mois et signée) rédigée en son nom confirmant la possession de son domicile FISCAL en Bretagne
- En cas de coproduction, la copie du contrat de coproduction
- Un R.I.B. de la société de production correspondant à l'adresse du k-bis
- Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois
- Toutes autres pièces jugées utiles par la production

